



PROCES-VERBAL n° 10

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 30 juin 2009

Convocations : le 24 juin 2009

Le Conseil communautaire du Val Saint Vitois s'est réuni à la Salle de réception du complexe sportif Michel VAUTROT à SAINT-VIT, après convocation légale, sous la présidence de Pascal ROUTHIER, Président,

Présents : 31 Mesdames et Messieurs les délégués : André HAEGELIN, Michel GUELLE Pascal HERRMANN, Pascal BOZON VERDURAZ, Didier PAINEAU, Bernard JOLYOT, Bernard DROZ, Florian SIMON, Thierry BOILLOT, Daniel JOUFFROY, André PHARISAT, Alain REGNIER, Thierry MALESIEUX, Christophe LEMONIER, Didier AUBRY, Elodie LOUISET, Pierre BARBIER, Christian BELTRAMELLI, Michel LANQUETIN, Pascal ROUTHIER, Nicole NAUDIN MILLION, Dominique NICOLIN, Jean-Pierre LAFORGE, René POIGNARD, Anne BIHR, François BEAUSSIER, Jean - Marc JOUFFROY, Géraldine LAMBLA, Jean-Claude ZEISSER, Pascal PETETIN, André FERRER.

Suppléés : 5 Claude VUAILLAT par Chantal VIPREY, Jacqueline BATAILLARD-KOCH par Michel MENETRIER, Annick JACQUEMET par Steve GHENO, Thierry COURTOIS par Jean-Louis MONTRICHARD, Brigitte SCRIBE par Claudine ROUSSEL.

Abs excusés : 6 Marc DUPONT, Daniel POURET, Philippe ROSSI, Arnaud GROSPERRIN, Claudie GARNIER, Oumar N'DIAYE.

Secrétaires : Anne BIHR, conseillère communautaire, assistée d'Anne-Lise MONGENET, Secrétaire à la Communauté de Communes du Val Saint Vitois

Le quorum étant atteint, le Vice Président ouvre la séance à 20 h 30 et le Conseil communautaire peut délibérer.

- Approbation du procès-verbal n° 9 du 5 mai 2009

L'assemblée approuve le procès-verbal n°9 de la séance du 5 mai 2009 par 35 voix pour et une abstention qui est signée par les délégués communautaires.

ZONE DE DEVELOPPEMENT EOLIEN

Didier AUBRY présente la Société Opale, Société retenue par le Bureau et le Conseil Communautaire dans les précédentes réunions.

Intervention de Sébastien JEANGIRARD, Directeur Développement du Bureau d'Etudes Opale choisi pour l'élaboration du dossier ZDE.

Monsieur JEANGIRARD évoque les grandes orientations nationales en matière d'énergies renouvelables, à savoir que d'ici à 2020, 20 % de la production d'énergie devra être issue d'énergies renouvelables.

A cette fin, courant 2009, les Préfets instaureront des schémas régionaux de raccordement des énergies renouvelables. Après avoir expliqué le fonctionnement technique d'un parc éolien, Monsieur JEANGIRARD aborde les potentielles zones sur le territoire de la CCVSV qui pourraient être délimitées en tant que ZDE.

2 zones sont concernées :

- Pouilley-Français, Villers-Buzon, Ferrières les Bois, Saint-Vit, Corcondray (10 éoliennes au total)
- Byans sur Doubs (3 éoliennes), Lombard, Quingey (Communauté de Communes de Quingey) 8 éoliennes au total

Toutefois, les études de vent et la concertation des Administrations concernées sont en cours, afin de définir concrètement un périmètre de ZDE sur le territoire.

Les explications entendues, la parole est donnée aux élus.

Concernant la suppression de la taxe professionnelle, Monsieur JEANGIRARD précise que des versements compensatoires aux communes d'accueil seraient dans ce cas définis.

Il est également précisé à la demande de certains élus que comme l'indique la circulaire interministérielle du 19/06/06, une commune ne souhaitant pas être intégrée au périmètre d'une ZDE peut délibérer contre son instauration au sein de la zone (« une ZDE répond au souhait des collectivités d'accueillir dans un cadre maîtrisé des installations éoliennes sur leur territoire. Elle est proposée au Préfet par une ou plusieurs communes ou par un EPCI à fiscalité propre, sous réserve de l'accord des communes figurant dans le périmètre proposé de la ZDE »).

Une fois le périmètre délimité, différents avis sont recensés : la population, les élus, les services de l'Etat concernés.

La collectivité porteuse du projet peut à tout moment communiquer sur le sujet lors de réunions publiques.

Les différentes études sont réalisées au niveau du périmètre concerné mais également au-delà, dans un rayon de 10 km.

Sur ce point, la commune d'Abbans-Dessus, concernée par 1 ZPPAUP (Zone de Protection de Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) et limitrophe de la commune de Byans sur Doubs, s'interroge sur la cohérence de ce document validé par le Préfet et la délimitation d'un périmètre de ZDE validé également par le Préfet.

Concernant la zone potentielle incluant Byans sur Doubs et 2 communes de la Communauté de Communes de Quingey, certains élus s'interrogent sur le développement d'un tel projet entre 2 Communautés de Communes.

Monsieur JEANGIRARD explique que les études de faisabilité sont réalisées de façon séparée sur chacun des territoires.

Avec l'accord des élus, un comité de suivi commun entre les 2 Communautés de Communes porteuses peut se mettre en place.

Ce comité peut être établi selon plusieurs possibilités en fonction du choix des élus.

Arrivée de Pascal HERRMANN à 21 h 20.

1	PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DECHETS
----------	--

Didier AUBRY, Vice Président en charge de l'environnement, explique qu'il convient de valider le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets pour l'année 2008.

Il rappelle que par décret n°200-404 du 11 mai 2000, les communes doivent dorénavant présenter au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

Ce rapport est transmis aux 16 communes de la CCVSV qui compte désormais 9 767 habitants au dernier recensement. Pour la deuxième fois consécutive les tonnages d'ordures ménagères ont baissé sur notre Communauté de Communes : 1 848 tonnes ont été incinérées à l'usine d'incinération de Besançon soit une baisse de 91 tonnes par rapport à 2007.

Ce tonnage représente moins de 200 kg par habitant et par an. Il faut poursuivre dans ce sens favorable pour limiter dans les années futures l'impact de la nouvelle taxe liée à l'incinération, ceci grâce à une bonne implication de tous, habitants, entreprises, administrations et associations.

La collecte sélective dans le bac bleu représente 740 tonnes (80 kg/habitant/an) et celle du verre 436 tonnes (50 kg/habitant/an).

Trier est plus que jamais nécessaire et permet de maîtriser le coût de la redevance. Il reste à améliorer la qualité du tri sélectif pour baisser le taux de refus de tri encore perfectible.

Près de 3 000 tonnes ont été collectées dans les déchetteries et points de collecte et 70 % de ces tonnages ont été valorisés (compost réalisé avec les déchets verts, ferraille et cartons recyclés...).

42 000 visites ont eu lieu sur ces déchetteries soit une augmentation de 25 % de la fréquentation par rapport à 2007, prouvant le réel service apporté aux habitants.

Les explications entendues, le Conseil Communautaire valide à l'unanimité ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets pour l'année 2008.

2	DELOCALISATION DU SIEGE DE LA CCVSV
----------	--

Le Président explique que pour des raisons pratiques, il est devenu nécessaire de délocaliser le siège de la CCVSV. Les locaux sont étroits et l'accueil du public y est difficile.

Les locaux de l'ancienne gendarmerie situés au 1 rue des Bosquets à Saint-Vit étant libres, la commune de Saint-Vit qui en est propriétaire, propose la location à la CCVSV.

La commune de Saint-Vit propose un loyer correspondant au marché immobilier du secteur, à savoir 10 € le m² soit un montant mensuel de 1 800 € pour une superficie de 180 m².

Toutefois, des travaux de réhabilitation pour un montant de 38 000 € HT sont nécessaires afin d'accueillir les bureaux de la CCVSV.

Afin de répondre au plus près de ses besoins, la CCVSV souhaite être maître d'ouvrage c'est-à-dire effectuer, financer et superviser les travaux.

Pour la réhabilitation dudit local, une subvention peut être demandée au Conseil Général du Doubs, au titre de l'équipement des communes et du développement local et plus précisément dans le cadre du volet « construction publique, mairie et siège d'EPCI ».

Cette subvention étant accordée par tranche de 6 ans, il convient, dans ce cas, que les parties s'engagent sur une durée d'au moins 6 ans.

Plan de financement (sous réserve de l'éligibilité du total des travaux) :

- fonds propres : 26 000 €
- subventions du Conseil Général : 12 000 €

La commune de Saint-Vit s'engagera à laisser, pour un montant de 100 €, les locaux à la CCVSV durant le nombre de mois lui permettant de recouvrir la somme engagée après déduction du montant de la subvention.

La location commencera à courir à partir du 1^{er} septembre 2009.

La question de l'achat dudit local par la CCVSV est posée, le Président qui est également Maire de Saint-Vit explique que la commune n'est pas vendeuse.

Il est aussi demandé pourquoi une construction ne serait alors pas envisagée, le Président précise que le coût engendré serait trop important étant donné qu'à ce jour l'avenir de la CCVSV n'est pas connu (fusion, élargissement ...).

Le prix considéré trop élevé du loyer est évoqué.

Il est précisé qu'au prorata du loyer actuel (843.81 euros pour environ 80 m²) le loyer prévu pour les locaux de l'ancienne gendarmerie est identique à celui actuellement payé par la CCVSV.

Les explications entendues, le Conseil Communautaire par 35 voix pour et 1 voix contre donne son accord pour :

- *la réalisation et le financement des travaux de réhabilitation dans les locaux, situés 1 rue des Bosquets à Saint-Vit, pour un montant d'environ 38 000 €.*
- *autoriser le Président à signer le contrat de location dans les modalités susmentionnées avec la commune de Saint-Vit.*
- *accepter le plan de financement suivant :*
 - *fonds libres : 26 000 €*
 - *subventions du Conseil Général : 12 000 €*
- *autoriser le Président à solliciter l'aide financière du Conseil Général*
- *demander l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention*
- *s'engager à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.*

3	BUDGET GENERAL : décision modificative compte 6132
----------	---

Jean-Claude ZEISSER, Vice Président en charge des finances explique que suite au report du déménagement du siège de la CCVSV, il convient de rajouter des crédits au compte 6132 « location immobilière » pour les mois supplémentaires de location.

Compte 6132 : + 7 000 €

Excédent de fonctionnement prévisionnel 2009 : - 7 000 €

Les explications entendues, l'assemblée accepte, à l'unanimité, la Décision Modificative concernant l'ajout de crédit (+ 7 000 €) au compte 6132.

4	BUDGET GENERAL : décision modificative compte 2313
----------	---

Jean-Claude ZEISSER, Vice Président en charge des finances explique qu'il convient de rajouter au compte 2313 « Immobilisations corporelles en cours : Construction » des crédits pour un montant de 8 500 €.

Compte 2313 : + 8 500 €

Excédent d'investissement prévisionnel 2009 : - 8 500 €

Les explications entendues, l'assemblée accepte, à l'unanimité, la Décision Modificative concernant l'ajout de crédit (+ 8 500 €) au compte 2313.

5 ZAE LA FOULOTTIERE : convention de mise à disposition

Pascal HERRMANN, Vice Président en charge du développement économique, explique qu'il convient, dans un souci de bonne organisation des services, d'établir une convention de services entre la commune de Saint-Vit et la Communauté de Communes du Val Saint-Vitois, pour l'entretien de la voirie communautaire sur la ZAE La Foulottière.

Les explications entendues, le Conseil Communautaire autorise par 35 voix pour et 1 abstention, le Vice Président à signer ladite convention.

6 ZAE LA FOULOTTIERE : vente de terrains

Le Président indique que la Société G.P.I, société annexe de la Société SOCATER souhaite acquérir une parcelle de terrain sur la ZAE La Foulottière d'une surface d'environ 8 000 m² (parcelles référencées YG 234 et YG 236).

Le service des domaines, après enquête et compte tenu des données du marché immobilier local et des caractéristiques propres du bien en cause, a estimé la valeur de cette parcelle à 14 € le m².

Il est rappelé que les frais de bornage et d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

Les explications entendues, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité :

- *la fixation du prix de 14 € le m²*
- *le Président à solliciter l'établissement du document d'arpentage et de l'acte notarié*
- *le Président à signer l'acte et les documents à intervenir.*

7 REGIE DE L'OUVRAGE « le val saint vitois, c'est toute une histoire »

Le Président explique que suite à la délibération du 23/10/2006 portant sur la création d'une régie pour la vente de l'ouvrage « Le val saint-vitois c'est toute une histoire » et suite au départ en retraite de Françoise MIGNOTTE, il convient de changer le régisseur. Anne-Lise MONGENET se propose pour cette fonction.

Il est également proposé de fermer les sous-régies.

Les ouvrages détenus actuellement dans les Mairies seront récupérés par la CCVSV lorsque celle-ci occupera ses nouveaux locaux.

Les explications entendues, le Conseil Communautaire se prononce à l'unanimité sur :

- *le changement du régisseur à savoir la démission de Françoise MIGNOTTE et son remplacement par Anne-Lise MONGENET*
- *la fermeture des sous-régies*

INFORMATION

1. Commission Locale d'Information et de Surveillance du Centre d'Enfouissement de Corcelles Ferrières (CLIS)

Didier AUBRY donne la parole à Thierry MALESIEUX.

Cette CLIS s'est réunie le lundi 22/05/2009 à Corcelles Ferrières en présence de nombreux élus de notre CCVSV.

Ont été évoqués les tonnages reçus à l'enfouissement (75 000 tonnes), les tonnages issus du dévoiement des ordures ménagères lors de fermeture d'usines d'incinération (98 % provenant de Lons le Saunier), le trafic routier, le contrôle des bennes, le glissement de terrain en bas de digue et les aménagements mis en place, la crainte de pollution, l'étude réalisée par le Conseil Général sur le ruisseau du Cottier

Nous avons appris officiellement que la Société NICOLLIN demandait une extension de son centre d'enfouissement pour un tonnage annuel de 100 000 tonnes et une superficie de 17 ha implantés sur la commune de Lantenne Vertière.

Le Secrétaire Général de la Préfecture se tient à la disposition des élus et des associations pour les rencontrer et évoquer avec eux cette demande d'extension.

2. Réunion sur le compostage individuel

Didier AUBRY explique qu'une réunion sur le compostage individuel a été organisée conjointement par la CCVSV et le SYBERT à laquelle une quarantaine de personnes ont participé activement.

La Commission Environnement avait souhaité que cette animation soit conviviale et débouche sur un échange constructif : ce fut le cas.

3. Bacs « textile »

Didier AUBRY explique que notre CCVSV va mettre en place cinq containers à textile sur notre territoire afin de permettre aux habitants d'amener leurs habits, textiles de tout genre, chaussures dans ces bacs gérés par l'association « Le Relais ».

4. Haut débit : point sur le fonctionnement du réseau par Jean-Claude ZEISSER.

A l'heure actuelle 155 personnes sont abonnées sur la CCVSV chez le fournisseur d'accès à Internet Wizéo. Plus de la moitié de ces abonnés ont accès au service téléphonie.

Nous avons enregistré plusieurs problèmes récurrents :

- mauvais fonctionnement du téléphone
- pannes des antennes relais
- absences ou insuffisances ponctuelles de débit

La résolution de ces problèmes est difficile dans la mesure où les deux sociétés R'lan et Wizéo sont en train de se séparer.

Bien que le débit soit amélioré, le service téléphonie reste très insuffisant.

Depuis le mois de mai dernier, nous avons obtenu de la part de Wizéo, la suspension de la facturation téléphonie.

Une étude est en cours sur l'entrée d'un nouvel opérateur pour favoriser une meilleure concurrence.

5. Présentation d'Anne-Lise MONGENET, nouvelle secrétaire de la CCVSV qui remplace Françoise MIGNOTTE en retraite au mois de juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 35.